

DOCUMENT

9

Renforcer « À l'abri de la maltraitance » dans le Mouvement Scout

Document support pour le projet de résolution 2021-D et
l'amendement constitutionnel 01

par le Comité Mondial du Scoutisme



**World Scout
Conference**
**42nd Conférence Mondiale
du Scoutisme**
2021



SCOUTS
Creating a Better World

Renforcer « À l'abri de la maltraitance » dans le Mouvement Scout

par le Comité Mondial du Scoutisme

Ce document de conférence introduit le contexte du travail autour de « Protégeons les Scouts de la maltraitance » depuis 1990 ; explique comment la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance soutient le développement et la mise en œuvre des politiques et procédures nécessaires au sein du Mouvement Scout ; souligne le besoin de renforcer considérablement le respect de « À l'abri de la maltraitance » et le soutien aux Organisations Membres dans son déploiement. Il présente aussi les progrès réalisés jusqu'à présent autour de cette politique et propose des actions pour renforcer l'approche « À l'abri de la maltraitance » au sein du Mouvement Scout.

Proposition de conférence :	Projet de résolution 2021-D Amendement constitutionnel 01
Document connexe:	Document de conférence 4A Document de conférence 7A
Contact :	Karin Nolke Grubbstöm karin.nolke@scout.org

Ce travail est primordial pour le Mouvement Scout afin que celui-ci puisse devenir le principal mouvement éducatif des jeunes dans le monde tel que nous y aspirons. En faisant d'À l'abri de la maltraitance un sujet de la plus haute priorité, le Scoutisme sera en bonne position pour devenir un leader mondial dans la protection de l'enfance et des jeunes.

Table des matières

1. « À l'abri de la maltraitance » : priorité majeure du Scoutisme Mondial.....	2
2. Contexte	2
3. Politique mondiale « À l'abri de la maltraitance »	2
4. Rendre la politique « À l'abri de la maltraitance » obligatoire	3
5. Objectifs pour renforcer À l'abri de la maltraitance	3
Objectif 1 – consolider le soutien en matière d'À l'abri de la maltraitance de l'OMMS auprès des OSN pour aider à la mise en place de politiques et de démarches à l'échelon nationale.	4
Objectif 2 – Inviter l'ensemble des OSN à se mettre en conformité avec la politique À l'abri de la maltraitance et créer un dispositif de suivi de cette conformité.	4
Objectif 3 – S'assurer que l'OMMS continue à appliquer les politiques et les procédures d'À l'abri de la maltraitance en s'appuyant sur les meilleures pratiques internationales.....	5
Objectif 4 – Établir une stratégie de communication claire et cohérente entre l'OMMS et les OSN au sujet de la politique À l'abri de la maltraitance et de la gestion de crise.	5

Langues

Les langues officielles de l'Organisation Mondiale sont l'anglais et le français. Le Bureau Mondial du Scoutisme fera en sorte que tous les documents de la conférence soient disponibles dans les deux langues. Dans la mesure du possible, le Bureau s'efforce de les rendre disponibles aussi en arabe, russe et espagnol – les trois langues de travail supplémentaires de l'OMMS. En cas de conflit découlant de l'interprétation de ce document de conférence ou de tout autre document officiel de l'Organisation Mondiale, le texte anglais prévaudra.

1. « À l'abri de la maltraitance » : priorité majeure du Scoutisme Mondial

Le Scoutisme Mondial se doit de maintenir un environnement sûr pour tous les jeunes du Mouvement et au-delà. Un environnement sûr permet l'épanouissement des jeunes ainsi que la création de relations interpersonnelles positives et saines.

Lors de sa visite au 24^e Jamboree scout mondial en 2019, le Dr. Najat Maalla M'jid, représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants et sous-secrétaire générale à l'ONU, a déclaré :

« La politique « À l'abri de la maltraitance » est une initiative très importante développée par l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS) pour protéger les enfants, les Scouts contre la violence et autres maux. Cette politique va devenir une inspiration pour d'autres à atteindre l'objectif final d'en finir avec la violence envers les enfants dans les 10 prochaines années. »

2. Contexte

La protection des enfants et des jeunes a toujours été d'une grande importance pour le Mouvement Scout. Voici le résumé de certaines mesures et actions mises en œuvre.

1990

- Adoption de la résolution de Conférence 1990-16: Convention relative aux droit de l'enfant.
- Les Organisations Scoutes Nationales (OSN) étaient invitées à encourager activement leurs gouvernements à ratifier la convention.
- Les OSN étaient encouragées à trouver des façons créatives d'aider leurs responsables adultes à se familiariser avec les articles de la convention pour mieux comprendre les besoins des enfants et des jeunes.

2002

- Adoption de la résolution de Conférence 2002-07: Maintenir les Scouts à l'abri de la maltraitance.
- Soulignant l'importance, pour les OSN, d'avoir des politiques et des procédures en place pour garantir la sécurité des jeunes, y compris le besoin d'une approche compréhensive d'À l'abri de la maltraitance à travers leur Programme des jeunes, le leadership et la gestion des adultes dans leur OSN.
- Plusieurs développements aux niveaux mondial, régional et national ont depuis lors contribué à la mise en oeuvre de cette résolution de Conférence.

2007

- Formation obligatoire pour tous les bénévoles et employés adultes qui participent aux Jamborees Scouts Mondiaux, pour la première fois lors du Jamboree au Royaume-Uni. Cette formation est maintenant une condition dans les lignes directrice pour l'accueil d'événements mondiaux.
- Une formation en ligne prépare les adultes à gérer plusieurs types de scénarios en lien avec À l'abri de la maltraitance.

2015

- La note de synthèse de l'OMMS sur la protection des enfants et des jeunes est publiée.
- Les principes définis dans cette note de synthèse orientent le travail dans le domaine d'À l'abri de la maltraitance dans le Mouvement Scout et a aider à l'élaboration de la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance.

2017

- Adoption de la résolution de Conférence 2017-05: Politique mondiale À l'abri de la maltraitance.

2019

- Mise en place du Service de l'OMMS sur À l'abri de la maltraitance, avec des ressources et des consultants expérimentés pour offrir du soutien sur mesure aux OSN.

3. Politique mondiale « À l'abri de la maltraitance »

L'objectif de la politique mondiale « À l'abri de la maltraitance » est de faciliter le développement et la mise en œuvre des politiques et procédures nécessaires au niveau national afin de créer un environnement sûr pour tous les enfants et les jeunes au sein du Mouvement Scout. Elle s'efforce

d'assurer la mise en place de mécanismes de soutien adaptés dans les OSN, de faciliter une promotion et un développement appropriés des politiques, des stratégies et des procédures nationales contre la maltraitance. La politique mondiale À l'abri de la maltraitance prévoit un niveau minimum d'application, autour de la prévention et de la réaction, cohérent avec les résultats attendus des OSN autour d'À l'abri de la maltraitance, et qui devrait compléter les politiques, stratégies et procédures nationales.

De plus, la Politique mondiale du Programme des jeunes dans le Scoutisme et la politique mondiale des adultes dans le Scoutisme incluent des éléments précis pour améliorer la sécurité des enfants, des jeunes et des adultes au sein du Mouvement Scout. Ces éléments font partie intégrante de la mise en place du Programme des jeunes à l'échelon national et de la question du recrutement, de la nomination, de la formation, de l'accompagnement et du maintien des adultes.

4. Rendre la politique « À l'abri de la maltraitance » obligatoire

La question de la protection de l'enfance et de la jeunesse a reçu une attention grandissante ces dernières années, avec l'exemple de nombreuses OSN qui rappellent que ces situations peuvent avoir un impact négatif à la fois sur la réputation et la survie/prospérité des OSN et du Mouvement Scout au niveau mondial. Cela prouve que le moment est venu d'agir en mettant en œuvre la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance pour protéger les jeunes dans le Scoutisme contre la maltraitance. En outre, le Scoutisme aspire à devenir le principal mouvement éducatif de jeunes au monde, cette ambition s'accompagne de la condition claire de devenir un leader mondial dans la protection de l'enfance et de la jeunesse.

En imposant le respect d'À l'abri de la maltraitance comme critère constitutionnel d'appartenance (V.5)¹, le Comité Mondial du Scoutisme souhaite faire comprendre qu'il est obligatoire pour toute Organisation Membre de se soumettre aux lois de leur pays pour la protection des enfants et des jeunes ainsi que celles pour la sécurité des adultes. Un amendement constitutionnel permettrait de créer un mécanisme clair pour faire appliquer la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance.

Les deux premiers objectifs soulignés par le projet de résolution sur « À l'abri de la maltraitance » nécessitent une application dans les trois prochaines années. Les capacités des OSN à l'échelle mondiale dans le cadre de la politique « À l'abri de la maltraitance » (objectif 1) s'en trouveraient considérablement renforcées et cela permettrait d'établir une évaluation systématique du respect de cette politique mondiale (objectif 2). Le projet de résolution propose ensuite que l'obligation constitutionnelle au sujet d'À l'abri de la maltraitance entre en vigueur à partir de 2025.

Il est important de noter que l'amendement constitutionnel 01 et le projet de résolution 2021-D ont chacun leurs propres conditions, le projet de résolution appuie notamment sur l'importance critique de ce domaine d'action et sur le respect de la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance par les Organisations Membres.

5. Objectifs pour renforcer « À l'abri de la maltraitance »

Malgré l'adoption de la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance, des recherches montrent que beaucoup d'OSN ne répondent pas encore aux critères de cette politique. Selon les données de février 2021, seules 50 des 223 OSN et Associations Scoutes Nationales (ASN) appliquent la politique À l'abri de la maltraitance et 20 développent actuellement une politique nationale avec le soutien des services de l'OMMS.

Ainsi, il est clair que beaucoup d'OSN ont besoin de consolider de manière significative leurs capacités à appliquer les critères prévus par la politique mondiale. Le Scoutisme Mondial est prêt, à travers les quatre objectifs présentés ci-après, à avancer de façon significative et à renforcer son soutien auprès des OSN dans ce domaine d'action crucial.

¹ Les Organisations Membres existantes et nouvelles, et les Organisations Scoutes Nationales accréditées auront l'obligation de se conformer avec l'amendement constitutionnel suivant, s'il est approuvé, selon l'article VII 3.a de la Constitution de l'OMMS. Celui-ci décrète que : « Les Organisations Membres auront les obligations suivantes : (a) Accepter et se conformer de manière continue aux dispositions de la Constitution de l'Organisation Mondiale. »

Objectif 1 – consolider le soutien en matière d'À l'abri de la maltraitance de l'OMMS auprès des OSN pour aider à la mise en place de politiques et de démarches à l'échelon nationale.

Cet objectif se concentre sur la sensibilisation, la construction de partenariats et l'implantation de « À l'abri de la maltraitance » dans les OSN par leur Programme des jeunes et dans tous les domaines de travail.

Les principales réussites :

- Mise en place d'un service dédié de l'OMMS en 2019, avec des consultants formés pour offrir un soutien direct aux OSN.
- Développement de ressources de l'OMMS sur la Plateforme de Services afin de renforcer le soutien aux OSN, tels que l'outil d'auto-évaluation et les lignes directrices pour la mise en place d'une politique nationale À l'abri de la maltraitance.
- Développement de modules en e-learning pour adultes sur le sujet d'À l'abri de la maltraitance pour permettre de mieux comprendre et réduire les conflits au sein du Scoutisme et des communautés locales.
- Développement du cadre À l'abri de la maltraitance pour le Programme des jeunes incluant des supports éducatifs tels que les boîtes à outils contre le harcèlement et pour la sécurité en ligne (Online Safety Toolkit).
- Animation de différentes activités et ateliers « À l'abri de la maltraitance » lors d'événements, comme la tente Monde Meilleur et le Village mondial du développement au 24^e Jamboree Scout Mondial (2019), l'Académie mondiale du Scoutisme (2020) ainsi que le Jamboree sur les Ondes et le Jamboree sur Internet (JOTA-JOTI).
- Par le biais du Comité d'éthique de l'OMMS, assurer un soutien et un suivi par régions et par OSN sur les questions éthiques d'À l'abri de la maltraitance.

À l'avenir :

- Traduire tous les supports d'À l'abri de la maltraitance dans les langues de travail de l'OMMS et fournir un soutien pour la traduction dans d'autres langues.
- Continuer à organiser des événements et des initiatives régionales et mondiales pour renforcer davantage le soutien aux OSN, avec, par exemple des rencontres et des formations pour les coordinateurs À l'abri de la maltraitance des OSN.
- Soutenir l'organisation des événements régionaux, tels que les Jamborees, les conférences et les événements dédiés à À l'abri de la maltraitance afin d'assurer une cohérence dans l'ensemble Scoutisme Mondial.
- Utiliser les événements mondiaux comme catalyseurs afin d'approfondir les discussions sur À l'abri de la maltraitance (ex: JOTA-JOTI, Moot Scout Mondial 2022, Jamboree Scout mondial 2023).
- Communiquer et promouvoir de façon systématique l'importance de protéger les jeunes contre la maltraitance comme étant une priorité mondiale à chaque occasion à la fois au sein du Scoutisme et en dehors.
- Encourager et diffuser de façon active les bonnes pratiques des OSN pour la mise en place de politiques et de procédures sur le sujet.

Objectif 2 – Inviter l'ensemble des OSN à se mettre en conformité avec la politique À l'abri de la maltraitance et créer un dispositif de suivi de cette conformité.

Cet objectif se concentre sur la mise en place d'un procédé pour les rapports réguliers des OSN afin de vérifier le respect d'À l'abri de la maltraitance. Les critères de conformité de cette politique seront basés sur les critères inscrits dans la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance.

Les principales réussites :

- Formation par l'OMMS de consultants dans toutes les régions pour le Service de l'OMMS sur « À l'abri de la maltraitance » afin de proposer une base solide d'expertise et d'accompagnement pour les OSN dans leurs efforts pour respecter la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance.
- Création dans les OSN du rôle de coordinateur national À l'abri de la maltraitance.
- Recherches menées sur la conformité des membres d'autres organisations internationales, et réflexions sur un outil de conformité réaliste destiné à toutes les OSN.

À l'avenir :

- Promouvoir tous les supports et les démarches déjà existants, renforcer le soutien aux OSN grâce à la plateforme de Services de l'OMMS afin qu'elles répondent aux critères de la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance et ce dans tous les domaines concernés.
- Dans les trois prochaines années, mettre en place un dispositif clair de vérification, créé à partir des meilleures pratiques de la norme de qualité du Scoutisme Mondial (GSAT), pour contrôler le respect de la politique À l'abri de la maltraitance.
- Renforcer les partenariats avec les organisations internationales concernées par la protection de l'enfance, et permettre aux OSN de bénéficier de ces partenariats à l'échelle nationale et locale.

Objectif 3 – S'assurer que l'OMMS continue à appliquer les politiques et les procédures d'À l'abri de la maltraitance en s'appuyant sur les meilleures pratiques internationales

Le cœur de cet objectif est de garantir que l'OMMS elle-même montre l'exemple en appliquant cette politique à son propre fonctionnement et en proposant des démarches pour permettre la mise en conformité grâce à des processus existants.

Les principales réussites :

- Développement et lancement d'un module en ligne « À l'abri de la maltraitance » pour les bénévoles et le personnel de l'OMMS, ainsi que pour les événements mondiaux et régionaux clés.
- Création de démarches et nomination d'une équipe pour superviser la sécurité des participants en ligne durant le JOTA-JOTI 2019, et d'autres événements en ligne, dans le cadre de l'amélioration de ces procédures pendant le JOTI édition spéciale 2020 et JOTA-JOTI 2020.
- Création de codes de conduite et de procédures À l'abri de la maltraitance pour les événements mondiaux et régionaux, tels que l'Académie mondiale du Scoutisme et les « Dialogues des Jeunes », y compris la mise en place de ces procédures pour la première fois lors de la 42^e Conférence mondiale du Scoutisme et du 14^e Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial.
- Création du Code de Conduite de l'OMMS et du Comité d'éthique qui supervise le respect de ses procédures.
- Création de mesures « À l'abri de la maltraitance » internes à l'OMMS pour aider tous le personnel et les bénévoles à identifier et signaler un problème qui relève d'À l'abri de la maltraitance lors de réunions, de formations, d'ateliers ou d'événements.
- Création de deux partenariats majeurs avec la représentante spéciale des Nations Unies chargée de la question de la violence contre les enfants et la Civil Society Organization Forum to End Violence Against Children (CSO-Forum pour mettre fin à la violence envers les enfants) afin de donner une meilleure visibilité à la politique « À l'abri de la maltraitance » et permettre un échange d'idées sur les pratiques pour la protection des enfants et des jeunes.
- Échange d'information avec d'autres organisations non-gouvernementales comme les Big 6, l'alliance des 6 plus grandes organisations de jeunes du monde.
- Finalisation l'intégration d'À l'abri de la maltraitance dans le cahier des charges des Événements Scouts Mondiaux.

À l'avenir :

- Développer un réseau de soutien pour permettre au Mouvement Scout d'être reconnu comme un leader mondial dans la protection des enfants et des jeunes.
- Développer plus d'outils pour aider les hôtes d'événements mondiaux à mettre en place et respecter la politique À l'abri de la maltraitance.
- Créer de nouveaux partenariats avec des organisations internationales afin de partager nos connaissances, soutenir d'autres organisations, améliorer nos démarches aux niveaux national et international.
- Renforcer les partenariats avec les organisations internationales concernées par la protection de l'enfant, et permettre aux OSN de bénéficier de ces partenariats aux niveaux national et local.

Objectif 4 – Établir une stratégie de communication claire et cohérente entre l'OMMS et les OSN au sujet de la politique À l'abri de la maltraitance et de la gestion de crise.

Cet objectif se concentre sur la capacité à améliorer la communication de crise et soutenir les OSN affectées par des infractions à la politique À l'abri de la maltraitance, grâce à une communication efficace et à l'élaboration de stratégies de communication.

Les principales réussites :

- Faciliter une communication directe entre l'OMMS et les OSN afin d'en retirer un soutien mutuel et l'échange de bonnes pratiques sur le sujet, en particulier sur la communication de crise.

- Consultations des OSN les plus concernées par la question de la protection face à la maltraitance, afin de déterminer quelles mesures supplémentaires pourraient être prises afin de les soutenir en communication juridique et communication de crise.
- Création d'un plan de communication de crise et mise en place d'une équipe de gestion de crise au sein du Scoutisme Mondial pour aider à la gestion de crise.
- Faire attention à présenter le Scoutisme comme environnement sûr pour les jeunes dans nos communications mondiales, et assurer que cette image se reflète à l'échelle locale.
- Mise en avant de contenus liés à À l'abri de la maltraitance sur les réseaux sociaux, par des campagnes et des vidéos.
- Formation des consultants « À l'abri de la maltraitance » et des consultants en communication à la communication de crise.
- Formation sur la communication de crise rendue accessible aux OSN à l'Académie Mondiale du Scoutisme et aux membres du réseau communication mondial.

À l'avenir :

- Promouvoir la création d'une communication efficace et positive (Safe Scouting) et des modèles pour la communication de crise afin de permettre au Mouvement Scout d'être plus agile dans la diffusion de ces messages positifs dans l'objectif de renforcer l'image du Scoutisme comme étant un espace sûr pour tous ses membres.
- Développer la capacité des OSN à maîtriser la communication de crise et la gestion de leur réputation.
- Mettre en place un plan de communication de crise et former une équipe de gestion de crise capables de réagir aux problèmes dès leur apparition.
- Offrir des formations médias et pour des porte-paroles pour pouvoir répondre et s'exprimer sur les problématiques liées à À l'abri de la maltraitance.
- Renforcer les relations avec les partenaires et donateurs actuels et nouveaux afin d'identifier des opportunités de financement pour les initiatives d'À l'abri de la maltraitance.